

A P P E N D I C E. (A.)

Messieurs du Séminaire insistoient sur ce que le Chemin ou Sentier susdit fût continué le long du Cordon entre la Concession du Fleuve et celle d'au dessus, dans la Paroisse Saint Joachim sur le haut de la Montagne dite Lamiche, pour descendre quelque part vers l'Eglise de ladite Paroisse. Les raisons pour soutenir ces divers projets paraissant être balancées, je crus devoir m'adresser à Son Excellence l'Administrateur en Chef, pour le prier d'appointer un Arpenteur, qui d'après mes instructions et sous la direction des Guides antérieurement chargés par les intéressés de visiter les lieux, procéderoient sur ces diverses lignes, et dont les Plans et observations pourroient définitivement nous guider dans le choix. Ce qui ayant été accordé par Son Excellence, je fis accompagner ledit Arpenteur ainsi appointé, par une personne également experte dans la connaissance du Sol et dans l'érection des Ponts, s'il s'en trouvoit quelques-uns de nécessaires, et par un nombre d'assistans suffisant pour accélérer et faciliter ses opérations. Le résultat de ces démarches préliminaires fut, que la direction universellement reconnue, excepté toujours par Messieurs du Séminaire, pour être la plus convenable et la plus avantageuse au public en général aussi bien qu'aux intéressés, étoit celle qui partant du Village Saint Antoine venoit aboutir à la Côte dite de la Friponne, et telle qu'elle se voit sur le Plan de l'Arpenteur en la possession de Son Excellence.

En conséquence, je me suis déterminé à adopter ladite direction, mais comme j'entrevoyois de grandes difficultés à obliger ceux mentionnés dans le Procès Verbal de Mr. Taschereau à des travaux personnels, et que les moyens requis pour obvier à ces difficultés entraînoient à des délais dont on ne pouvoit prévoir l'issue, je conclus à faire ouvrir ledit chemin par entreprise, et contractai, avec l'agrément de Son Excellence l'Administrateur en Chef, avec Ithamar Goodenough, recommandé à cet effet par une personne respectable, pour l'ouverture de Dix-huit miles dudit Chemin, à partir de Saint Antoine pour la Somme de Sept cent cinquante Livres courant, et avec François Martineau pour le reste du chemin et la Côte de la Friponne, formant en tout environ dix miles, pour Trois cent quarante-trois Livres Dix Shelings courant. Les conditions des Contrats passés entre les dites personnes et moi, étoient que pour le Premier Novembre de l'an-